

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878 modifiée

FDS n° : A-1033

Toner - Noir

Date d'émission 2006-08-28

Date de révision 2024-07-31

Version 12.01

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit Toner pour Phaser 3300 MFP, Phaser 3428, Phaser 3435, WorkCentre 3550, Phaser 3635 MFP, Phaser 3320, WorkCentre 3315, WorkCentre 3325, Phaser 3052, Phaser 3260, WorkCentre 3215, WorkCentre 3225, Phaser 3330, WorkCentre 3335, WorkCentre 3345, B205, B210, B215

Référence 106R01245, 106R01246, 106R01411, 106R01412, 106R01414, 106R01415, 106R01527, 106R01528, 106R01529, 106R01530, 106R01531, 106R02304, 106R02305, 106R02306, 106R02307, 106R02308, 106R02309, 106R02310, 106R02311, 106R02312, 106R02313, 106R02626, 106R02651, 106R02775, 106R02777, 106R02778, 106R02782, 106R03620, 106R03621, 106R03622, 106R03623, 106R03624, 106R03625, 106R03773, 108R00792, 108R00793, 108R00794, 108R00795, 108R00796, 650N05408, 650N05434, 650N05436, 106R04346, 106R04347, 106R04348, 106R04349

Couleur Noir

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Impression xérographique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox France
64, avenue de la Plaine de France
CS 50001 Tremblay-en-France
95926 Roissy Charles de Gaulle Cedex

Pour plus d'informations, contacter

Personne à contacter Quality, Sécurité & Environment
Director

Téléphone +0825 357 753
ouvert de 8:30 à 17:30.

Adresse e-mail ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent <https://safetydatasheets.business.xerox.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence

O.R.F.I.L.A. (Centre Antipoisons) : Tél: 01 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 2020/878.

2.2 Éléments d'étiquetage

FDS n° : A-1033

Toner - Noir

Date d'émission 2006-08-28

Date de révision 2024-07-31

Version 12.01

Aucun(e)

2.3 Autres dangers

Pas PBT selon REACH annexe XIII

Peut former des mélanges explosibles poussières-air en cas de dispersion

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	No.-CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Résine de polyester	75-95	Propriétaire	Non répertorié	--	--	--
Noir de carbone	1-5	1333-86-4	215-609-9	--	--	01-2119384822-32-0065
Silice (amorphe)	1-5	Propriétaire	Répertorié	--	--	--

Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	À usage externe uniquement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Contact oculaire	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon
Inhalation	Amener la victime à l'air libre
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau ou de lait

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxicité aiguë	
Yeux	Aucun effet connu
Peau	Aucun effet connu
Inhalation	Aucun effet connu
Ingestion	Aucun effet connu
Effets chroniques	
Toxicité chronique	Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation
Symptômes principaux	Une exposition excessive peut provoquer: irritation respiratoire bénigne similaire à celle provoquée par des poussières nuisibles

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Protection pour les secouristes Aucun équipement de protection spécifique exigé

FDS n° : A-1033

Toner - Noir

Date d'émission 2006-08-28

Date de révision 2024-07-31

Version 12.01

Notes au médecin

Traiter les symptômes

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs, Mousse

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète. Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Si nécessaire, porter un appareil de protection respiratoire autonome en demande de pression pour éviter l'exposition à la fumée ou aux toxines atmosphériques.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations

Inflammabilité

Ininflammable

Point d'éclair

Sans objet

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation de la poussière

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Prévenir la formation de nuages de poussières

Méthodes de nettoyage

Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau chaude fixe le toner

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques

Voir Section 13 pour plus d'informations

FDS n° : A-1033

Toner - Noir

Date d'émission 2006-08-28

Date de révision 2024-07-31

Version 12.01

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter toute accumulation de poussière en espace confiné, Prévenir la formation de nuages de poussières

Mesures d'hygiène Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver à température ambiante

7.3 Utilisations finales particulières

Impression xérographique

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite d'exposition Xerox 2.5 mg/m³ (poussières totales)
Limite d'exposition Xerox 0.4 mg/m³ (poussière alvéolaire)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé
Protection des mains Aucun équipement de protection spécifique exigé
Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé
Protection respiratoire Aucun équipement de protection spécifique exigé
Dangers thermiques Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre	Odeur	Faible
État physique	Solide	Seuil olfactif	Sans objet
Couleur	Noir	pH	Sans objet
Point d'éclair	Sans objet		

FDS n° : A-1033

Toner - Noir

Date d'émission 2006-08-28

Date de révision 2024-07-31

Version 12.01

Point de fusion / congélation	Sans objet
Point/intervalle d'ébullition	Sans objet
Point de ramollissement	49 - 60 °C / 120 - 140 °F

Taux d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité	Ininflammable
Limites d'inflammation dans l'air	Sans objet

Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité	~ 1
Hydrosolubilité	Négligeable
Coefficient de partage	Sans objet
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	Indéterminé(e)(s)
Viscosité	Sans objet

Propriétés explosives	Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2 Autres informations

Aucun(e)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
Polymérisation dangereuse	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

10.4 Conditions à éviter

Prévenir la formation de nuages de poussières, Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e)

FDS n° : A-1033

Toner - Noir

Date d'émission 2006-08-28

Date de révision 2024-07-31

Version 12.01

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Irritation

DL50 par voie orale

DL50, voie cutanée

CL50 par inhalation

. Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation oculaire

> 5 g/kg (rat)

> 5 g/kg (lapin)

> 5 mg/L (rat, 4 heures)

Toxicité chronique

Informations sur le produit

Effets chroniques

Cancérogénicité

Autres informations

Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation

Voir « Autres données » dans cette section.

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de noir de carbone dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est issue des études évaluant pure, noir de carbone « libre ».

L'encre en poudre est quant à elle une formule composée d'un polymère spécialement préparé et d'une faible teneur de noir de carbone (ou d'un autre pigment). Dans le processus de fabrication d'encre en poudre, la faible teneur de noir de carbone est encapsulée dans une matrice. Xerox a testé exhaustivement l'encre en poudre, y compris par un dosage biologique d'exposition chronique pour évaluer la cancérogénicité potentielle. Aucun résultat démontrant l'apparition de cancers chez les animaux exposés n'est constaté pour l'exposition au toner. Les résultats ont été soumis aux agences réglementaires et publiés dans leur intégralité.

Autres effets toxiques

Informations sur le produit

Sensibilisation

Effets mutagènes

Toxicité pour la reproduction

Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

Non mutagène selon le test d'Ames

Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

Effets sur certains organes cibles

Aucun(e) connu(e)

Autres effets néfastes

Danger par aspiration

Aucun(e) connu(e)

Sans objet

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

FDS n° : A-1033

Toner - Noir

Date d'émission 2006-08-28

Date de révision 2024-07-31

Version 12.01

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7 Autres effets néfastes

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthode d'élimination des déchets Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales. En cas d'incinération, prendre garde à prévenir la formation de nuages de poussières.

Code de déchets du CED 08 03 18

Autres informations Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 UN/ID No

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

FDS n° : A-1033

Toner - Noir

Date d'émission 2006-08-28

Date de révision 2024-07-31

Version 12.01

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Sans objet

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n° 2020/878.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2006-08-28

Date de révision 2024-07-31

Remarque sur la révision Adresse pour certaines régions mise à jour

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 2020/878 modifiée.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.